

Vous avez déposé votre demande d'adhésion au dispositif eRESA sur le portail des aides de la Région Pays de la Loire. Quelles sont les prochaines étapes ?



Instruction de votre demande par les services de la Région

- La Région reçoit votre dossier de manière dématérialisée sur le portail des aides et l'instruit (vérification des informations communiquées...).

- Evolution juridique : le coût de la prestation eRESA supporté par la Région est **supérieur au montant de votre adhésion**. Cette différence constitue un **avantage en nature** pour votre structure, équivalent à une « subvention nature » (en appui sur le régime *de minimis*) devant être approuvée par la Région pour chaque entreprise.



Quel changement pour votre structure ?

La subvention nature doit être valorisée et inscrite en comptabilité (en dépenses et en recettes pour le même montant).



Notification et Paiement

Une fois l'instruction terminée, vous êtes redevable de l'adhésion annuelle.

- Vous recevez par **voie postale** un avis des sommes à payer, édité par la Paierie régionale.
- Cet avis précise le **montant** et les **modalités de paiement**.

- Vous effectuez le paiement selon les **conditions précisées** sur l'avis reçu.
- Le paiement s'effectue auprès de la **Paierie régionale**.
- L'émetteur de la facture est : **Région des Pays de la Loire - 1 rue de la Loire - 44066 Nantes Cedex 09**.



FACTURE

Ampliation du titre de recette

P RES PAYS DE LA LOIRE
1 RUE DE LA LOIRE 44066 NANTES
44066 NANTES CEDEX 9

Débiteur(s)

Nom
Adresse
Code postal commune

Nom
Adresse
Code postal commune

Émetteur de la facture

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE - 1 RUE DE LA LOIRE - 44066 NANTES CEDEX 09

Somme à payer